CETV 2016-2021 04/18

Procès-verbal

de la séance du lundi 8 octobre 2018, 19h30, à l'Hôtel de Ville, salle n° 6

Président :	M.	Etienne	Rivier
Présent-e-s :	M.	Casellini	Olivier
	M.	Descoeudres	Fabien
	M.	Dragone	Umberto
	Mme	Fawer	Manon
	Mme	Focking	Delphine
	Mme	Fretz	Zabou
	M.	Halbritter	Christian
	M.	Hofstetter	Philippe
	M.	Jouhaud	Pierre-Olivier
	M.	Kamba	Lutete Jean
	M.	Lilla	Axel
	M.	Méry	Edouard
	Mme	Murisier	Marie
	Mme	Ramu	Agnieszka
	Mme	Rentsch	Dora
	Mme	Schaeli	Ochelio
	Mme	Simonin	Anne-Francine
	M.	Stergiou	Grégory
	Mme	Trolliet	Stéphanie
	M.	Waser	Jonathan
Excusé :	M.	Riccio	Stéphane

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Validation de l'ordre du jour
3. Accueil des nouveaux membres
4. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
5. Communications du président
   5.1. Présentation d'un projet au CETV
   5.2. Budget 2019 (propositions ?)
6. Informations du quart des professionnels
   6.1. Etablissement primaire (EP)
   6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)
7. Information de la DJEFS
   7.1. Travaux du bâti scolaire, point de situation
   7.2. Collège de la Veveyse, travail de la pierre
   7.3. UAP - rentrée scolaire 2018-2019, point de situation
   7.4. Inauguration et portes ouvertes du collège des Crosets
8. Informations du quart parents
9. Informations du quart politique
10. Informations du quart société civile
11. Divers, propositions individuelles et dates des séances année scolaire 2018-2019

Le président souhaite la bienvenue aux membres et fait un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1 Liste de présence
La liste est complétée en séance.

2 Validation de l'ordre du jour
L'ordre du jour est validé.

3 Accueil des nouveaux membres
Les trois nouveaux membres se présentent : Mme Marie Murisier (quart des professionnels), MM. Edouard Méry et Jonathan Waser (quart de la société civile).

4 Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
Le procès-verbal est validé (après correction de l'inversion des nom et prénom de Mme Ochélio Schaeli en dernière page).

5. Communications du président

5.1. Présentation d'un projet au CETV

Les documents « Conditions à remplir pour présenter un projet au CETV » et «Fiche de présentation et d'aide à la construction d'un projet » ont été remis aux membres avec la convocation. Le président ouvre la discussion.

- M. Jouhaud demande si un projet peut être transmis à tout moment au CETV, indépendamment du budget annuel. Le président répond par l'affirmative, en précisant que chaque projet doit être annoncé dans les délais, soit dix jours avant une prochaine séance afin qu'il puisse être porté à l'ordre du jour.
- Mme Fawer précise que le document à compléter représente une trame pour que le CETV puisse avoir une vue d'ensemble du projet afin de se positionner, soit valider son financement. Elle ajoute que l'auteur du projet devra le porter de bout en bout. Le Secteur éducation n'a pas les moyens (temps et personnel) pour effectuer les démarches administratives par exemple.

5.2. Budget 2019

Mme Fawer informe que le montant de Fr. 5'000.00 est porté au budget 2019 du CETV. Le Conseil communal se positionnera dans sa séance du 6 décembre prochain.

Elle remet aux membres un document « Conseil d'établissement (503) – Dépenses 2018 » qui indique un solde de Fr. 4'215.60 à ce jour, le Canton ayant refusé une participation financière au Centre de documentation à égalité avec le CETV, soit Fr. 3'500.00. Seul le projet de la conférence « discipline positive » a été entièrement réalisé, celui des Jardins Kratzer étant en suspens pour des questions de faisabilité.

Activités	Budget 2018	Comptes 2018	Situation
EPS : conférence "Discipline positive"	Fr. 500.00	Fr. 515.50	terminé
"Jardins Kratzer", M. Clément	Fr. 1'000.00	Fr. 268.90	en cours
Centre de documentation	Fr. 3'500.00	-	participation du Canton refusée - terminé
Total	**Fr. 5'000.00**	**Fr. 784.40**	
Solde au 08.10.2018		***Fr. 4'215.60***	

M. Rivier demande si les membres souhaitent utiliser le solde disponible de Fr. 4'215.60 d'ici la fin de l'année 2018.

Mme Ramu propose de reprendre le projet « Danse à l'école ».

M. Descoeudres répond que le projet n'a pu être réalisé par manque d'intérêts les années passées, personne ne pouvant s'investir dans ce projet. C'est le cas également pour cette année.

Mme Fretz propose de soutenir l'organisation d'une conférence à l'aula du Clos, le soir du 15 novembre 2018, sur le thème du cyberharcèlement et à hauteur de Fr. 1'414.00. Le CETV valide l'octroi du montant.
M. Hofstetter demande si le projet du Centre de documentation pourrait être repris.
Mme Fretz répond par l'affirmative car elle juge le sujet important et nécessaire.
Mme Ramu rappelle la lettre et la pétition de nombreux enfants faites en 2017.
M. Rivier invite Mme Fretz à écrire un nouveau courrier à la Municipalité dans lequel elle pourra mentionner avoir obtenu le soutien du CETV. Il suggère également à la directrice de contacter Mme Neumann, responsable du Service culturel de la Ville.
M. Hofstetter sollicite le quart politique et demande si un amendement ou un postulat pourrait être déposé dans ce sens au Conseil Communal.
M. Rivier informe les membres qu'un amendement déposé par un conseiller communal afin d'augmenter le montant du CETV est possible pour le budget 2020 uniquement. Il invite les membres à une réflexion dans ce sens. Une autre voie possible est celle d'un postulat ou d'une interpellation, élaboré par un membre du Conseil Communal et adressé à la Municipalité.

Les comptes 2018, après validation des nouveaux projets se présentent comme suit :

Activités	**Budget 2018 (Fr. 5'000.00)**	**Comptes 2018**	**Situation**
EPS, conférence "Discipline positive"	Fr. 500.00	Fr. 515.50	Terminé
"Jardins Kratzer", M. Clément	Fr. 1'000.00	Fr. 268.90	En cours
Centre de documentation	Fr. 3'500.00		Abandonné
EPS : conférence sur le cyberharcèlement		Fr. 1'414.00	En cours
EP : spectacle, réservation du Théâtre de l'Oriental		Fr. 2'000.00	En cours
Total	**Fr. 5'000.00**	**Fr. 4'198.40**	
Nouveau solde au 08.10.2018		**Fr. 801.60**	

6. Informations du quart des professionnels

6.1. Etablissement primaire (EP)

M. Descoeudres transmet les informations suivantes :

- Mme Rüfenacht, enseignante au collège des Crosets, propose sa candidature afin de compléter le quart des professionnels.
- L'édition de la Fête des écoles 2019 ne pourra avoir lieu sous la même forme que les années passées en raison de la Fête des Vignerons. Une réflexion est actuellement menée pour savoir quelle orientation lui donner.
- Le directeur soumet le projet d'un spectacle tiré de l'opéra Brundibär. Une présentation pourrait se tenir au Théâtre de l'Oriental à la mi-juin 2019 et un montant de Fr. 2'000.00 sur un budget total de Fr. 20'000.00 est sollicité pour la location du théâtre et pour cinq représentations. Après discussion, le CETV accepte à l'unanimité de financer ce projet et sur le budget 2018.

6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

Mme Fretz transmet les informations suivantes :

- De fréquentes bagarres ont lieu le lundi ou le vendredi suite à des remarques sur les réseaux sociaux.
- Les exercices d'évacuation ont eu lieu dans tous les bâtiments.
- Une partie du Chœur Smile fait partie du projet Tous en chœur avec Laurent Voulzy et chantera les 14, 15 et 16 décembre 2018 à l'auditorium Stravinski.
- Durant la préparation et les festivités de la Fête des Vignerons, de nouveaux itinéraires sont prévus pour le trajet des écoliers via les collèges des Galeries et de l'Aviron.

- La directrice souhaite la création d'un grand spectacle en 2022. L'idée est que chaque enfant puisse participer à un spectacle durant son cursus scolaire. Elle soumet l'idée au CETV ainsi que celle de travailler avec des partenariats autres que l'école.
- Mme Fretz mène une réflexion sur la création d'une classe spéciale, avec le soutien du Canton, pour les élèves doués en musique et/ou possédant un talent en chant. Il s'agit d'un projet sur du long terme. Elle invite toute personne qui est en lien avec les sport-arts-études et qui souhaite soutenir son projet, à s'approcher d'elle. Mme Fawer souligne l'importance de soumettre en amont le projet au Canton et à la Ville afin d'obtenir leur approbation financière et de ne pas avoir de mauvaise surprise.

7. Informations de la DJEFS

7.1. Travaux du bâti scolaire, point de situation

Mme Fawer est satisfaite que la rentrée scolaire dans un collège des Crosets restauré se soit bien déroulée et cela dans les délais. Elle informe également que tous les enfants du collège de la Veveyse ont été transférés dans le collège provisoire du Sige en raison des travaux de rénovation menés sur ce collège durant cette année scolaire. Les locaux du Secteur jeunesse au collège de l'Aviron ont également dû être adaptés pour recevoir les bureaux administratifs et ceux de la direction de l'Etablissement primaire. Les trois classes de l'Aviron ont été affectées aux écoliers de l'établissement. Un total de 60 salles ont été impactées cet année par des déménagements et des adaptations scolaires. De nouvelles salles de dégagement ont dû être créées aux collèges du Clos et dans celui de Jean Kratzer. Un travail conséquent au niveau des salles UAP a été effectué.

Un grand travail a ainsi été effectué durant tout l'été par les entreprises locales et les services de la Ville avec le soutien des directions d'établissement afin de respecter les délais pour assurer la rentrée scolaire.

7.2. Collège de la Veveyse, travail de la pierre

Les travaux de rénovation du collège de la Veveyse ont débuté et vont s'étendre sur une année. L'architecte prévoit une séance d'information pour le CETV et les membres de la commission de gestion concernant le travail de la pierre. La date sera transmise ultérieurement.

7.3. UAP – rentrée scolaire 2018 – 2019, point de situation

Malgré les travaux, le collège de la Veveyse reste ouvert pour les activités sportives, l'école de musique Crescendo et l'accueil des écoliers dans l'UAP au rez inférieur du bâtiment. L'économat de la Veveyse a ainsi été déplacé au collège Bleu. L'économat de la Veveyse sera transformé afin d'y créer une nouvelle UAP, en remplacement des locaux sis dans la Veveyse. Elle devrait ouvrir en janvier 2019.

Elle précise que les UAP du collège des Crosets et son satellite de Plan, de Clos avec son satellite à la Part-Dieu, et le satellite de Charmontey sont tous opérationnels.

7.4. Inauguration et portes ouvertes du collège des Crosets

L'événement s'est déroulé le 2 octobre dernier, lors d'une soirée en présence de la Municipalité pour remercier les entreprises en particulier. Des portes ouvertes ont permis aux parents intéressés de visiter les locaux restaurés. Les établissements scolaires ont prévu d'organiser une autre fête afin de célébrer cette réouverture avec les enseignant-e-s, les enfants et leurs parents. Mme Fawer précise que de nombreuses améliorations ont été apportées au collège avec l'installation d'un ascenseur, d'une plus grande salle des maîtres, la rénovation de la salle de gymnastique équipée pour tous les sports scolaires, l'agrandissement de l'UAP, la création d'une deuxième cuisine et d'une nouvelle salle de classe.

Mme Focking regrette qu'aucune cérémonie n'ait encore eu lieu pour les parents directement impactés par l'incendie. Elle estime que les parents ne sont pas considérés à leur juste valeur.
M. Rivier rappelle que la soirée du 2 octobre était organisée pour remercier l'ensemble des entreprises qui ont travaillé et collaborer de manière extraordinaire à la restauration du bâtiment. Il entend bien que la place des parents et des enfants n'a peut-être pas été assez relevée. Il suggère éventuellement l'inverse : la Ville ayant mis tout en œuvre afin que suite à ce drame, les enfants puissent retrouver leur collège dans les meilleurs délais, est-ce que les enseignant-e-s et les parents pourraient organiser une fête pour montrer leur reconnaissance ?
Mme Murisier pense qu'une incompréhension est apparue auprès de certains enseignant-e-s et parents. Afin d'y remédier, elle rassure en affirmant qu'une fête est en train d'être organisée.

M. Descoeudres saisit l'occasion pour rappeler que le collège de la Veveyse est en restauration et propose que le quart parents et celui du quart des professionnels utilisent un montant du budget du CETV pour préparer un projet de fête en 2019.

M. Kamba regrette qu'un travail sur les fenêtres du collège des Crosets n'ait pas été prévu.
Mme Fawer répond que la restauration des façades et des fenêtres est prévue dans un deuxième temps.

8. Informations du quart parents

Mme Ramu informe que l'assemblée annuelle des parents se tiendra demain, à 20h, à l'aula du Clos.

M. Jouhaud demande si de nouveaux cours facultatifs pourraient être prévus durant la pause de midi. Il pense à des clubs de jeux, de sciences ou de bricolages. Des salles et du matériel pourraient être mis à disposition. Le CETV pourrait participer financièrement.
Mme Fretz transmet son expérience réalisée à Lausanne. Elle apprécie l'idée et suggère que des parents se relaient pour surveiller les enfants dans le cadres de jeux traditionnels ce qui les sortiraient des jeux vidéo.
M. Rivier trouve le thème intéressant et propose de le reprendre ultérieurement.

M. Jouhaud demande quel sera l'impact du montage des locaux propres à la Fête des Vignerons en face du collège des Galeries, soit dans les jardins.
Mme Fawer répond que de nombreuses séances et commissions se tiennent en vue d'une organisation optimale mais que, pour l'instant, peu d'informations sont transmises sur l'impact que ces travaux auront sur l'organisation scolaire.
M. Rivier précise que la mobilité est un problème central auquel travaille une commission ad hoc, l'ASR et la Municipalité.
Mme Fretz se réjouit de la fête mais affirme qu'il y aura un grand travail de prévention pour assurer la sécurité des élèves.

9. Information du quart politique

Aucune communication

10. Information du quart société civile

- M. Méry interroge l'assemblée sur le courrier du Canton du 19.09.18 concernant la journée continue des écoliers. Représentant de l'association La Fourchouette, il souhaite savoir si de nouvelles informations ont été transmises par le Canton.
  Mme Fawer transmet que son service, plus précisément le Secteur famille offre des prestations d'accueil à midi, avec les UAP et les réfectoires scolaires et que la Ville répond ainsi aux exigences de la loi. Elle précise que beaucoup d'enfants rentrent toutefois manger à midi à la maison.
- M. Waser demande si l'Arrêt du Tribunal fédéral du 07.12.2017 impactera le financement des sorties culturelles des élèves durant l'année 2018-2019.
  Mme Fawer répond que la Ville de Vevey a validé le principe de gratuité des sorties scolaires. Aucune prestation prévue ne sera supprimée, la Municipalité ayant décidé de financer les activités organisées par les deux établissements scolaires pour les deux prochaines années.

11. Divers, propositions individuelles et dates des séances année scolaire 2018 - 2019

M. Kamba transmet que l'eau semble impropre à la consommation aux collèges du Clos et du Rivage.
M. Dragone répond que le SIGE a analysé l'eau et confirmé qu'elle est tout à fait potable. Si elle paraît de temps en temps jaunâtre, c'est un effet lié à l'intervention ponctuelle des professionnels sur les anciennes canalisations du centre-ville mais cela n'altère en aucun cas sa qualité.
M. Kamba demande pourquoi on n'installe pas de fontaines à eau.
Mme Fretz répond que les écoliers ont endommagé celle installée au collège du Rivage, qu'elle n'est pas réparable et qu'il n'est pas prévu de la remplacer.

Prochaines séances prévues : 14 janvier et 8 avril 2019 à 19h.

M. Rivier remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h50.

le président :
Etienne Rivier

la secrétaire :
Chantal Mercier